

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 janvier 2012 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Marie-Rose PETIT et Sylvain PICOUET.*

Absent(s) : *Catherine ROTA ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER ayant donné pouvoir à Mme MANGEON, Bernard BORDE ayant donné pouvoir à Sylvain PICOUET et Angélique DONDEYNE/LEONARD.*

Secrétaire de séance : *Yvonne BALLAGUET*

I. TÉLÉPHONIE ORANGE

Mme MANGEON présente la proposition commerciale de Mme BUISSON, reçue le 20/01/2012 par mail : optimal pro office pour un total de 119 € HT soit 142.32 € TTC

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition commerciale moins chère que celle existante et mandate Mme MANGEON pour la signature du formulaire. Formulaire faisant office de contrat une fois qu'il est signé.

II. DEVIS DDT et M. GARNY

Mme MANGEON présente l'estimation des travaux de voirie 2012 de la DDT et quelques-uns de M. GARNY Jacky, car le Conseil est mécontent du travail des dernières entreprises ; le groupement de commandes organisé par la Mairie de Marsangy et voté par plusieurs communes effectue ses prix par tonnage d'enduits. Or, les années passées, Collemiers est la dernière commune à être honorée et récupère les restes qui ne suffisent pas à exécuter des travaux durables de bonne qualité. D'autre part, M. GARNY s'accompagne de notre employé Dominique, ce qui fait baisser le prix de la main d'œuvre comme le fait le plombier M. VALET. Le Conseil se met d'accord pour employer cette année les services de M. GARNY. Cependant le troisième adjoint, M. PICOUET et la conseillère Mme PETIT désirent des devis différents (avec et sans les services de notre employé communal). Mme MANGEON accepte de faire le nécessaire. Il sera réclamé des estimations plus précises de travaux pour VIL-CUL, le tournant de la route des régypeaux, la rue Haute et de nombreuses réparations des différents trous sur les routes ; en sachant que quelques routes peuvent subir malheureusement des dommages provoqués avec les travaux de la déviation.

III. SMACL : avenant n°11 (ALEASSUR CNRACL)

Mme MANGEON présente aux Membres du Conseil le courrier de la SMACL reçu le 22/12/2011. Elle montre les trois exemplaires de l'avenant n°11 concernant les changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés. Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2016. Un exemplaire est à leur retourner dès réception, le second est à conserver et le troisième est à fournir à la trésorerie.

Après délibération, le Conseil accepte l'avenant n°11 et mandate Mme MANGEON pour sa signature.

IV. DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

Mme MANGEON fait part de son mécontentement face aux dépôts en tous genres, voire toxique dans la commune dont un régulier situé dans la zone de protection du captage d'eau de Collemiers. Récemment, la gendarmerie est venue constater plusieurs de ces délits et effectuera des rondes régulières. Des amendes pourront être dressées à toute personne coupable de cette infraction.

V. TERRAIN PRIVE DE SUPERCROSS

Mme MANGEON présente le courrier reçu de Maître PAGET (Vente Mme DUFLOCQ/M. DEMEULEMEESTER). Cette acquisition est destinée à l'installation d'un terrain privé de supercross et le notaire demande la confirmation que rien ne s'oppose à ce projet. De plus, le Maire précise que ce terrain où a eu lieu « la déplaisante rêve partie » sera désormais clos par le propriétaire.

*Pour : 8
Contre : 0
Sans avis : 4*

Après délibération, la réponse sera positive.

VI. DEVIS SOCIETE ARLI

Mme MANGEON présente le devis de la société ARLI d'un montant de 226.16 € TTC. Le Conseil recule l'acceptation de ce devis pour le budget 2013 à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00. Prochaine réunion de conseil le jeudi 23/02/2012 (Préparation du budget)